

Camping Municipal de Beaufort ***

- Contrat de réservation -

campingdebeaufort.fr | 05.55.56.02.79



Nom

Prénom

Adresse

Adresse

Code Postal

Ville

Pays

Téléphone

Email

Participants		
Noms	Prénoms	Date de Naissance
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Location Hutte / Mobil-home

Arrivée Départ

Hutte Mobil-home : 4 6 6luxe

Kit drap jetable 1 pers.

Kit drap jetable 2 pers.

Véhicule supplémentaire

Forfait

Ménage

Animal (2 max.)

Montant	
.....	€
X	€
X	€
.....	€
X	€
.....	€
.....	€
.....	€
.....	€
X	€
TOTAL	€
arrhes	€

Camping caravanning

Arrivée Départ

Emplacement (5 pers max.)

Nbre de pers. + 13 ans

Nbre de pers. 2 à 13 ans
(Gratuit - 2 ans)

Nbre Véhicule motorisé (2 max.)

Electricité (15A)

Forfait

1 pers / 1 emplacement / 1 véhicule

2 pers / 1 emplacement / 1 véhicule

Camping-car (sans électricité)

Animal (2 max.)

Services / Loisirs

- Aire de vidange camping-car
- Vélo électrique
- Barbecue
- Chaise bébé
- Canne à pêche
- Lave-linge (jetons)
- Sèche-linge (jetons)
- Salle TV / Wifi
- Pain, viennoiseries sur commande
- Pain de glace...

Pour que la réservation soit prise en compte, joindre **25% d'arrhes**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission.
Je transmets le contrat dûment rempli et les arrhes.

Fait à Signature
Le

CONDITIONS D'ADMISSION :

Le contrat sera pris en compte avec l'accord du responsable du camping, votre signature au bas du contrat ainsi que votre versement d'arrhes pour une location représentant 25% du montant de la location. Ce versement sera déduit de votre facture de séjour. Un accusé de réception vous sera alors délivré, il devra être présenté à la réception dès votre arrivée.

Pour les locations, le solde est payable un mois à l'avance et la taxe de séjour à l'arrivée et pour les emplacements, tout est à payer à l'arrivée, le montant du séjour étant calculé d'après les dates de réservation mentionnées sur le contrat. Un départ anticipé ne pourra donner lieu à un remboursement.

Pour tout départ en dehors des heures d'ouverture de l'accueil du camping, le responsable gardera la caution qu'il enverra après l'examen du locatif. Avant tout départ, prise de rendez-vous à la réception 48h avant pour l'examen du locatif. Vous devez nous aviser de tout retard. Sans aucune information de votre part, l'emplacement sera alors attribué à un autre client dès le lendemain 12h.

Pour prolonger un séjour au-delà de la date de départ convenue, nécessité de prendre accord avec le responsable au moins 3 jours avant la date de départ. Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement ou de location précis. Toute annulation de réservation devra être signalée le plus tôt possible PAR ECRIT (messages téléphoniques non admis). Les arrhes ne seront pas restituées.

Pour le locatif, un chèque caution de 150 € sera demandé à l'installation (pour couvrir la perte ou la dégradation du matériel loué) ainsi qu'un chèque caution de 100 € pour couvrir la propreté des lieux et le ménage final).

SECURITE ASSURANCE :

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradations dues aux intempéries ou accident qui interviendraient à l'intérieur du camping.

JEUX :

Aucun jeu violent, ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

ANIMAUX :

Ils sont acceptés, sur présentation du carnet de vaccination, ils doivent être tatoués. Ils doivent être non agressifs et tenus obligatoirement en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravanes ou tente, sur l'emplacement ou attachés à un arbre. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2) sont refusés. Un maximum de deux animaux par emplacement nu ou hébergement locatif est autorisé.

CIRCULATION – BRUIT :

La vitesse est limitée à 10 km/h. Dans le camping, le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès. Les véhicules doivent être garés sur la parcelle. Ne garés jamais votre véhicule sur l'emplacement voisin même s'il paraît inoccupé, des campeurs peuvent arriver à tout moment. Les barrières sont fermées entre 22 h et 7 h30 du matin, toute circulation est interdite durant cette période. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. Il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

DROITS A L'IMAGE :

Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la réalisation de nos supports publicitaires, sauf si vous nous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR :

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers, ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur du camping, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Tél. 05 55 56 02 79

info@campingdebeaufort.fr

www.campingdebeaufort.fr